

60300 SENLIS
- L 183 2018
- N°183 -

Envoyé en préfecture le 09/01/2018
Reçu en préfecture le 09/01/2018
Affiché le 09/01/2018
ID : 060-216002790-20171220-2017_183_184-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOUVIEUX

Séance du 20 décembre 2017

Objet :

**Contrat de concession du service
public d'eau potable – Choix de
l'entreprise et du contrat**

L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué dans les formes prescrites par les articles L2121-10, L2121-12 et R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice MARCHAND, Maire ;

SOUS-PREFECTURE
17 JAN. 2018
60300 SENLIS

Date de convocation	du Conseil Municipal
Par mel :	05 décembre 2017
Par courrier :	05 décembre 2017

Présents : M. MARCHAND, M. CAQUELARD, Mme COCHINARD, Mme MARTIN, Mme VOEGELIN, M. CHAUVIN, Mme DE BOYER, M. DELFOUR, Mme CHAMAYOU, Mme MOREAU, M. BRICHE, M. BLIGNY, M. IRAÇABAL, M. DEL REY, Mme PLATROZ, M. BRAVO LERAMBERT, Mme SERRANO, M. LATOURETTE, Mme SENEPART, Mme FLOUQUET, M. BOICHOT.

Pouvoirs : M. GONDRON pouvoir à M. MARCHAND, M. BOUDET pouvoir à Mme MARTIN, Mme TREVISSOI pouvoir à M. MOREAU, Mme MASSOT pouvoir à Mme VOEGELIN, M. BREUZET pouvoir à Mme FLOUQUET.

Absents : Mme MAILLET, M. COMINELLI, Mme MATHON

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de la concession du service public d'eau potable et des différentes négociations qui ont eu lieu avec les entreprises. A ce propos, il rappelle que l'ensemble des documents relatifs à ce dossier ont été remis aux conseillers municipaux en date du 05 décembre 2017 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique en préambule que le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 26 avril 2016 concernant la gestion par délégation du service public d'eau potable.

Il indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par le Société SUEZ, à savoir :

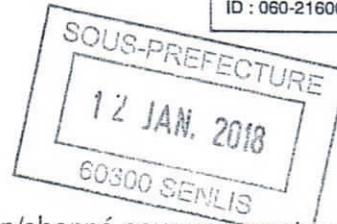
-N°184-

Envoyé en préfecture le 09/01/2018
Reçu en préfecture le 09/01/2018
Affiché le 09/01/2018 
ID : 060-216002790-20171220-2017_183_184-DE

- Durée du contrat : 12 ans

- Prix du service :

- Abonnement 39€ HT/an/abonné pour un compteur DN 15
59€ HT/an/abonné pour un compteur DN 20
80€ HT/an/abonné pour un compteur DN >20 et <40
267€ HT/an/abonné pour un compteur DN 40 et +
- Prix du m³ 1,1735€ HT/m³



- Options retenues sur la part délégataire (déjà inclus dans le prix du service indiqué ci-dessus) :

- Exploitation des 2 compteurs pour le comptage des volumes importés
+ 0,0080€ HT/m³
- Renouvellement des compteurs selon la méthode statistique
0,0150€ HT/m³

- Options retenue en paiement direct par la collectivité :

- Fourniture et pose des 2 compteurs pour le comptage des volumes importés
17 633€ HT

Le prix du service indiqué ci-dessus correspond à l'offre de base avec SISPEA, renseignement du guichet unique, accès internet SIG + données d'exploitation, renouvellement de tous les branchements en polyéthylène noir basse densité, réduction de pression et sectorisation du réseau + les options « exploitation des 2 compteurs pour le comptage des volumes importés » et « renouvellement des compteurs selon la méthode statistique ».

L'option retenue en paiement direct par la collectivité sera payée directement au délégataire par la collectivité au fur et à mesure de l'avancée des travaux et sur production des factures justificatives correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de la Société SUEZ pour l'exploitation, sous forme de contrat de concession, du service public d'eau potable,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à intervenir et toutes les pièces afférentes.



Et suivent les signatures **Pour le Maire**
L'adjoint délégué
Le Maire, **Manoelle MARTIN**

